REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010

N° 2 Objet de la délibération : Atelier Santé Ville 2011.

Date de la convocation : 07/12/2010
Compte rendu affiché le : 15/12/2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 40

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Melle Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, Mme Saliha MERTANI, M. Maurice IACOVELLA

Excusé(e)s : M. Thierry VIGNAUD

Dépôt de pouvoir : M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à M. Jean-Marc THEVENON, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON, Mme Geneviève SOUDAN a donné pouvoir à Mme Saliha MERTANI

CONSEIL MUNICIPAL - Séance publique du 13/12/10

Atelier Santé Ville 2011

N° 2

Direction Service Hygiene

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif Atelier Santé Ville se déroule classiquement en trois phases :
- la première phase a été constituée par la réalisation du « diagnostic Santé » menée par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) dont les conclusions ont été rendues publiques.
- La deuxième phase a été constituée par un temps de partage des conclusions avec les partenaires et la hiérarchisation des orientations qui a permis de dégager 9 pistes proposées au Bureau municipal.
- La troisième phase qui se poursuit actuellement constitue la phase de mise en œuvre des actions pilotées par le coordinateur Atelier Santé Ville en lien avec le médecin Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé.

1-Déclinaison des actions sur 2010 :

Axe santé mentale :

Piste 2 : Création d'une instance de concertation pluridisciplinaire autour de cas difficiles, intitulée Instance Santé Psychique et Logement.
La création de cette instance de concertation pluridisciplinaire a été réalisée. Elle se réunit une fois par mois et associe la ville (Service Communal d'Hygiène et de Santé, Direction Solidarité et Action Sociale), les bailleurs (Grand Lyon habitat, OPAC du Rhône, Alliade, Adoma), le Conseil Général, le secteur psychiatrique (Conseil Local de Santé Mentale), la coordination sociale de la police.
Elle est pilotée par un binôme associant la Ville (Coordinatrice Atelier Santé Ville du SCHS) et le Conseil Local de Santé Mentale (Assistante Sociale du Centre de Soins Ambulatoires).
Depuis avril 2010, cette instance est opérationnelle et traite des dossiers complexes associant une problématique psychique à une problématique logement, avec pour objectif des solutions concrètes et concertées.

Piste 3 : Création d'un espace d'écoute
Un espace écoute pour les habitants a été créé par le biais d'un Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) nommé PIXELS. Il est animé par les professionnels de l'association NEMO. Les jeunes sont reçus dans des locaux dédiés : 29 rue Emile Zola. Il s'agit d'un accueil anonyme, gratuit et confidentiel pour des jeunes (12 – 25 ans) pour parler des problèmes de conduites à risque, mal être, décrochage scolaire, difficultés familiales. Les entretiens sont individuels ou familiaux, avec soutien aux parents, appui aux professionnels, actions de prévention. Les temps de permanences devraient être élargis dés 2011.

Axe nutrition :

Piste 5 : Développement de comportements alimentaires favorables via l'éducation à la santé

Piste 6 : Obésité, prise de conscience, accès aux soins

Un projet pilote sur l'alimentation, d'abord axé sur un quartier de la ville (autour du centre social Eugénie Cotton) a été lancé en mai 2010. L'objectif de ce projet est de prévenir le surpoids et l'obésité chez les moins de 25 ans :

- en mutualisant et en mettant en cohérence les différentes actions mises en place sur le territoire en terme de nutrition
- en créant également des actions nouvelles et un parcours de soins et d'éducation thérapeutique à l'échelon local (quartier)

Quatre groupes de réflexion et d'échanges ont été mis en place :

- Enfance : au sein duquel a été lancé en 2010 le projet « Ecole des papilles » qui trouvera sa pleine exécution en 2011 et qui concerne les classes du CE2 au CM2 et se déroule sur 2 ans. L'objectif de ce projet est de sensibiliser les familles et les enfants à l'alimentation afin qu'ils puissent concilier plaisir et équilibre nutritionnel. Quatre écoles sont concernées par ce projet, Charles Perrault, Paul Langevin, Louis Pergaud et Jean Moulin, ce qui devrait représenter environ 250 élèves et une vingtaine de partenaires seront mobilisés. Le but est de créer une dynamique autour de l'alimentation dans ce quartier en impliquant tous les enfants mais aussi les familles.
- Ados-Jeunes : qui regroupe des partenaires tels que la Mission Locale, la Mission Jeunesse, le BIJ, l'ADSEA, les collèges Jules Michelet et Elsa Triolet, le PAEJ et s'oriente vers la mutualisation d'actions de prévention.
- Famille-Précarité, qui est axé sur la réalisation d'une formation de personnes relais sur le thème des rythmes de vie et de l'équilibre alimentaire. Le but de cette formation est de sensibiliser les habitants à l'équilibre nutritionnel et de permettre à des personnes ressources et très investies dans la vie sociale de leur quartier de mettre en place des actions de prévention.
- Accès aux soins**,** dont l'objectif est de mettre en place un parcours de soins local pour amener à la prise en charge des enfants dépistés en surpoids ou obésité. L'originalité de ce parcours de soins est d'être construit à l'échelon local (quartier ou micro-quartier), sachant que la population est réfractaire aux déplacements. Ce parcours de soins local comprendra plusieurs étapes : étayage psychologique des enfants repérés et de leurs familles, ateliers d'éducation sportive, ateliers d'éducation thérapeutique avec une diététicienne. Ce travail se fera dans un premier temps avec un petit groupe d'enfants qui sera évalué pour ensuite être développé sur d'autres quartiers.

Axe accès aux droits et aux soins :

Piste 7 : Développement de réponses en matière d'accès aux droits et aux soins

Deux types d'action sont déclinées :

En 2010 un travail avec une médiatrice santé de la Mutualité Française du Rhône a été initié, la médiatrice santé à la Mutualité Française du Rhône, ayant des permanences d'accès aux droits tous les jeudis aux foyers Adoma Billon et Les Cèdres.

La médiatrice santé a effectué un accompagnement médico-social qui passe par l'accueil, l'écoute, l'orientation vers les professionnels de santé, vers les administrations et les associations locales.

Jusque fin septembre 2010, un total de 171 personnes ont été reçues sur 27 permanences effectuées sur les deux foyers, ce qui a conduit à 36 suivis et 2 accompagnements CPAM.

Dans le même temps, un projet autour de la population des migrants âgés a vu le jour dans le cadre de l'ASV, grâce au travail accompli en amont par trois étudiants de Bioforce. Leur travail a permis d'initier un groupe de travail autour de cette population de migrants âgés et plus largement autour des personnes isolées, qui réunit de nombreux partenaires (PASS, ARALIS, ADOMA, Petits frères des Pauvres, CCAS, Intermed…).

2- Propositions pour 2011 :

Axe santé mentale :
Les actions de coordination et de suivi de l'instance « santé psychique et logement » et du PAEJ menées en 2010 seront poursuivies et développées.

Axe nutrition :
Le projet initié en 2010 sera développé dans un premier temps sur le quartier pilote
- démarrage du projet « Ecole des papilles » sur les quatre écoles concernées
- formation du personnel du temps méridien
- mise en place d'actions de prévention à destination des jeunes (Mission locale, BIJ, Collèges…)
- formation de personnes relais sur le thème de l'alimentation
- lancement du parcours de pré-soin pour la prise en charge du surpoids et de l'obésité

Et dès septembre 2011, de nouveaux quartiers seront concernés par ce projet :
- reprise et développement du projet « Ecole des papilles » dans d'autres écoles de la ville
- travail avec les autres centres sociaux

Axe accès aux droits et aux soins :

En 2011, le travail commencé en 2010 avec une médiatrice santé de la Mutualité Française du Rhône devrait se poursuivre.
Une quarantaine de permanences hebdomadaires devraient être tenues et près de 200 personnes seront suivies par la médiatrice santé.
En parallèle, des actions collectives de prévention seront mises en place (nutrition, , diabète, « bien vieillir »…) et de nouveaux partenariats seront mis en oeuvre.

Le travail initié autour de la population de migrants âgés devrait permettre une coordination et une complémentarité des différentes actions sur le terrain et devrait mener à la mise en place d'actions culturelles entre les différentes partenaires.
Dans le cadre de ce travail, deux projets sont envisagés :
Création d'un support audiovisuel sur l'accès aux droits et aux soins à destination des migrants vieillissants et des personnes isolées afin de leur permettre de connaître les services en lien avec l'accès aux soins et aux droits sur la ville par le moyen audiovisuel.

Organisation d'un Rallye santé avec découverte des structures de la ville dont les objectifs sont de lutter contre l'isolement, d'accompagner des personnes seules et souvent en situation de souffrance, d'identifier des structures utiles au quotidien pour ces personnes, de mettre en réseau des structures du champ médico-social et de développer des rencontres entre les structures.

Projet en matière d'hygiène et de soins bucco-dentaires :
L'objectif de cette action est l'acquisition de connaissances sur les structures bucco-dentaires, les règles de prévention, l'intérêt des examens et la dédramatisation de la visite chez le dentiste.
Pour 2011, l'UFSBD n'a encore aucune information quant au financement possible de cette action par l'ARS. Si cette action n'est pas reconduite, il pourrait être envisagé de mettre en place une action en partenariat avec les infirmières scolaires et l'école d'odontologie de Lyon avec une première phase axée sur du dépistage et des soins et une deuxième phase de sensibilisation à l'hygiène bucco dentaire.

3- Coût et financement pour 2011 :

Coordinateur Atelier Santé Ville. Au vu du développement de l'ensemble des actions et particulièrement de l'action nutrition-alimentation, il est souhaité d'étendre le temps de coordination de 80% à 100%.

Le montage financier suit la règle habituelle : 50% de financement Etat et 50 % de financement de la collectivité.

Le coût de l'Atelier Santé Ville passera de 66 000 € à 82 500€ et se répartira de la façon suivante :

- 41 250€ de participation de l'Etat.

- 41 250€ de valorisation du temps du personnel municipal impliqué (personnel du SCHS, de la Santé scolaire et du GPV) et le financement des actions et des interventions de la médiatrice santé.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 30/11/10,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

- accepter les actions de l'Atelier Santé Ville pour 2011 dont le coût s'élève à 82 500 euros.
- dire qu'elles seront financées à concurrence de 50% par l'Etat et 50% par la Ville.
- autoriser, Madame le Maire, ou à défaut l'adjointe déléguée, à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires au taux maximum pour la poursuite de la démarche de l'Atelier Santé Ville.
- dire que les subventions à percevoir seront inscrites au budget en temps opportun au chapitre 74 : dotations et participations, à la rubrique 510 : santé-services communs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

	Actions	Objectif	Contenu	Partenaires	Rôle du coordonnateur ASV
La santé mentale	**1. Élaboration d'un langage et savoir-faire communs**	Optimisation des orientations proposées aux habitants dans le cadre de la santé mentale	Constitution de typologies de situations relevant de la santé mentale Pré-construction de réponses de droit commun	Les membres du Conseil Local de Santé Mentale Les acteurs du programme de Réussite Éducative	Coordonner l'ensemble de la démarche, de sa préparation à la diffusion des écrits produits aux acteurs médico-sociaux locaux
	2. Création d'une instance de concertation pluridisciplinaire autour de "cas difficiles"	Recherche de réponses adaptées pour les habitants dont la situation est complexe, de nature psychosociale et nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire	Concevoir et mettre en œuvre avec les différents acteurs une instance de concertation partenariale	Les services de la Ville, le Conseil Général, le secteur Psychiatrique, la Justice, la Police, les bailleurs…	Gestion et animation d'analyses concertées de situations pluridisciplinaires
	3. Création d'un espace d'écoute	Le développement de réponses locales, autres que le soin, en matière de souffrance psychique des adultes	Création d'une espace non dédié à la pathologie, un lieu d'écoute tout public	Le secteur de la psychiatrie Les structures locales intervenant auprès du public adulte	Élaboration du projet sous-tendant la création d'un tel espace
	4. Création d'une équipe mobile de psychiatrie	L'optimisation des réponses au public en matière de santé mentale	La création d'une équipe "interface" en amont du soin est composée d'infirmiers de psychiatrie, d'un psychologue et d'un psychiatre Cette équipe se déplacerait auprès des professionnels et si besoin auprès des patients	Le secteur psychiatrique, se chargerait du "montage" de ce dossier et de la gestion de ce projet dans le cadre du Plan Psychiatrie de Santé Mentale Et une mobilisation des 3 communes concernées par ce projet (Vénissieux, Saint Priest et Saint Fons)	Concevoir les articulations entre le projet de l'équipe mobile et les autres actions menées dans le cadre de l'ASV
Nutrition	**5. Développement de comportements alimentaires favorables via l'éducation à la santé**	Permettre aux habitatns de bénéficier de programmes sur l'allimentation en cohérence avec leurs besoins et axés sur le développement de comportements favorables	Concevoir un projet sur cette thématique en lien avec les ressources disponibles et les programmes existants déjà réalisés.	Le Conseil Général et le CPEF La clinique du Sud Est L'Éducation Nationale Le SCHS et la Santé Scolaire Municipale	Coordonner la conception partenariale d'un projet sur l'alimentation prenant en considération les spécificités locales
	6. Obésité : prise de conscience, accès aux soins	Favoriser l'accès aux soins des personnes ayant une pathologie liée à une alimentation inadaptée, et ce, le plus précocement possible.	Favoriser la prise de conscience d'un surpoids et la nécessité du soin.Créer une dynamique d'accès aux soins en améliorant le réseau partenarial local.	Les centres sociaux Le secteur Psychiatrique La clinique du Sud Est	Coordination de la conception de ces projets et suivi de leur mise en œuvre
Accès droits et soins	**7. Développement de réponses en matière d'accès aux droits et aux soins**	Favoriser l'accès individuel et collectif aux droits et aux soins des populations dites défavorisées	Mise en place de permanences de l'Agence Exclusion Précarité (CPAM 69) Réalisation d'ateliers collectifs en direction du public ciblé Information collective en direction des professionnels	L'Agence Exlcusion Précarité (CPAM 69) Foyers Adoma et Aralis de Vénissieux PASS « clinique du Sud Est » CCAS de Vénissieux	Coordination des phases de préparation, de sensibilisation et de mise en œuvre
	8. Favoriser la prise en charge post-hospitalisation des résidents des foyers Adoma et Aralis	Garantir aux résidents des foyers hospitalisés une prise en charge post-hospitalisation efficiente	Élaboration d'un projet de coordination des différents intervenants	Foyers Adoma et Aralis de Vénissieux Hôpitaux et cliniques dans lesquels les résidents des foyers sont pris en charge	Sensibilisation des foyers à la conception de projets en la matière
	9. Étudier la possibilité d'un projet en matière d'hygiène et de soins bucco-dentaires	Repérer les possibilités d'actions sur Vénissieux en matière d'hygiène et de soins bucco-dentaires	Élaborer un projet en matière de prévention bucco-dentaire	Les acteurs du champ médico-social (Éducation Nationale, Santé scolaire...) La faculté dentaire (si possible) L'Ordre des dentistes (si possible)	Coordination de la conception et de la mise en œuvre du projet lui-même